



Délibération 2026.07.06

Nombre de membres		Suffrages
en exercice	présents	exprimés
19	15	19
Votes		
Pour 19		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Délibération affichée et
exécutoire le :

23/07/2026

Le 21 juillet 2026 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 16 juillet 2026, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, FORBEAU Sébastien, MAILLET Cécile, MAUCHIEN Anne, CHABENAT Jean-Michel, MALASSINET Alain, DUVOUX Sylviane, BAUDET Laurence, MÉTIVIER Christophe, MÉSIER Marie-Christine, CHAUVEAU Valérie, CHAUVEAU Delphine, PERRICHON Julien, TARTIÈRE Steeven.

Pouvoirs : BONAMY Christian à FOURRÉ Frédérique, PION Bruno à MÉTIVIER Philippe, RIVIÈRE Fabien à FORBEAU Sébastien, CARREL Céline à BAUDET Laurence.

Avis sur le projet de fusion des établissements du groupe EP'AGE 36

Le maire expose au Conseil municipal que, dans le cadre de la réorganisation de l'offre de soins et d'accompagnement des personnes âgées sur le territoire, il est envisagé de procéder à la fusion, à compter du 1er janvier 2027, des établissements du groupe EP'AGE 36 :

- Le Centre Départemental Gériatrique de l'Indre ;
- Le Centre Hospitalier de Levroux ;
- Le Centre Hospitalier de Valençay ;
- L'EHPAD Le Bois Rosier de Vatan.

Cette fusion a pour objectif de renforcer la coordination entre les établissements, d'améliorer la qualité et la continuité de la prise en charge des usagers, de mutualiser les moyens humains, techniques et financiers, et de garantir la pérennité de l'offre de soins et d'hébergement sur le territoire.

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, les collectivités concernées sont invitées à émettre un avis sur ce projet de fusion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'émettre un avis favorable au projet de fusion, à compter du 1er janvier 2027, du Centre Départemental Gériatrique de l'Indre, du Centre Hospitalier de Levroux, du Centre Hospitalier de Valençay et de l'EHPAD le Bois Rosier de Vatan ;
- D'autoriser le maire à accomplir toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe.



Le secrétaire de séance,
MAILLET Cécile.